

Colloque international Politiques sociales et familles organisé les jeudi 28 et vendredi 29 mai 2015
par le département de sociologie de l'Université Ibn Zohr d'Agadir, au Maroc,
en collaboration avec l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française - CR 34
Intervention et politiques sociales.

Appel à communications

(réponses attendues avant le lundi 29 septembre 2014)

La politique familiale se présente historiquement comme un ensemble d'orientations politiques, énoncées par un Etat dans le but d'aider les familles. Les objectifs sont pluriels mais il s'agit le plus souvent d'aider ou soulager les familles dans leur prise en charge des enfants ou des parents âgés dépendants et notamment, de compenser pour les familles le coût que représente cette prise en charge. C'est pourquoi, les politiques familiales interagissent avec tout ce qui définit la contribution des familles à la solidarité sociale et aussi avec les structures familiales. C'est l'étude de cette interaction entre politiques sociales et familles, et ses transformations récentes qui constituent l'objet du présent appel à communications.

Le choix du sujet se justifie notamment par un retournement récent, en apparence, survenu à la fois dans le domaine des politiques sociales et dans celui de la famille. En effet, l'histoire des Etats providence depuis le XIXème siècle semblait marquée par la substitution croissante de la solidarité publique à la solidarité privée, avec le déclin relatif de la contribution des communautés et familles, au profit d'un système de redistributions et de droits et devoirs obligatoires, organisée institutionnellement et à distance par l'Etat. Or, dans le contexte de rationalisation des dépenses et de tournant gestionnaire survenu depuis les années 1980 mais aussi, dans le contexte démographique du vieillissement, du développement de la problématique de la dépendance dans les pays développés ; ou encore, de la remise en cause (relative) du partage sexué des tâches dans les pays au secteur rural encore important et dans les pays « méditerranéens », la période contemporaine invite à poser la question d'un « retour » des solidarités privées, et de l'appel à la famille pour les revitaliser. Cette évolution cependant n'est pas uniforme et s'applique suivant des modalités et des degrés divers à la fois, selon les modèles d'Etat providence (au sens de Gosta Esping Andersen, et en intégrant le modèle méditerranéen complémentaire ainsi que les critiques des auteurs féministes à cette typologie). La question se pose aussi différemment selon les modèles de relations familiales et les modèles matrimoniaux que l'on trouve entre les différents pays et à l'intérieur de chacun d'eux.

C'est donc en invitant à prendre en compte à la fois les réformes des politiques sociales et les recompositions des solidarités publiques d'une part ; les mutations dans le domaine de l'institution familiale et des solidarités privées, dans le couple (horizontale) et intergénérationnelle (verticale) d'autre part, que le colloque vise à éclairer l'interaction complexe entre politiques sociales et famille, en allant au-delà de ce que désigne parfois l'expression « politiques familiales » qui pour être commode, n'épuise pas cependant tous les enjeux. Et pour mieux comprendre ces politiques, les contributions pourront apporter des regards comparatifs, que ce soit dans le pourtour méditerranéen, au sein de l'Union européenne, en Amérique ou entre ces différents territoires. Elles pourront également proposer des analyses ciblées sur un pays, un territoire local voire, un micro-territoire, une politique ou un dispositif particulier.

Pour explorer la double transformation croisée et interactive dans le domaine des politiques sociales d'une part, des familles et des solidarités privées d'autre part, quatre axes sont plus particulièrement proposés pour les communications : le premier vise à interroger les familles comme acteurs de la solidarité collective, en partenariat ou en concurrence avec les politiques sociales (axe 1). Egalement, les communications proposées pourront porter sur l'enjeu de savoir dans quelle mesure les familles sont d'une manière générale, bénéficiaires des politiques sociales, quelles familles plus particulièrement, et en quel sens (axe 2). Ou encore, elles pourront réinterroger les défis de la recomposition de la définition de la famille et du cercle familial, en interaction avec le secteur social

(axe 3). Enfin, le colloque sera ouvert aux enjeux de recomposition des formations et du champ professionnel de l'intervention sociale (axe 4).

Axe 1. Les familles comme acteurs, partenaires ou concurrentes des politiques sociales ?

Les communications proposées dans cet axe pourront chercher à montrer comment dans tous les pays, les politiques sociales cherchent à responsabiliser les familles, que ce soit pour les tenir responsables de leurs problèmes, pour leur imputer les efforts à fournir ou, pour les définir comme partenaires. Les questions de recherche sont relatives au désengagement de l'Etat, aux missions déléguées aux solidarités privées intrafamiliales et à l'encouragement à la substitution public/ privé par exemple, dans les champs du handicap, de la vieillesse, de la jeunesse... Inversement, on pourra mettre en évidence le maintien de formes renouvelées de contrôle social et de taxinomies qui désignent des familles comme inaptées à remplir leur fonction.

Les communications pourront également analyser comment les familles constituent un espace de transmission de dispositions utiles aux métiers du social, y compris, en dehors du secteur du *care*. Par exemple en France, selon la nouvelle norme de coéducation, les parents sont considérés comme des partenaires, doués de compétences parentales. En quoi ces nouvelles normes transforment-elles les relations entre parents et intervenants sociaux ? Les formes de contrôle social des familles s'en trouvent-elles recomposées ?

Les politiques sociales peuvent aussi chercher à recréer du lien social par ou autour de la famille, comme l'illustrent les schémas départementaux en France, ou les nouvelles politiques familiales au Maroc. On pourra s'interroger sur la place et l'influence des familles et/ou de leurs représentants dans les réseaux d'acteurs, compte-tenu des changements d'échelles de la gouvernance et de l'apparition de nouveaux acteurs du secteur privé lucratif.

Axe 2. Les familles comme bénéficiaires des politiques sociales

Si les familles sont bénéficiaires de mesures visant à réduire ou compenser les coûts liés à la charge et l'éducation des enfants, les politiques familiales poursuivent aussi d'autres objectifs comme influencer la natalité, organiser des mécanismes de transfert des ressources entre générations... La question se pose donc de savoir dans quelle mesure et en quel sens les familles en sont « bénéficiaires » en resituant le contexte et les différences selon les politiques sociales et selon les pays, les territoires...

Par ailleurs, on pourra se demander si de manière générale, les politiques sociales visent en priorité la famille et/ou l'individu, et comment ? Cette question recouvre de nombreux débats comme celui des minima sociaux calculés selon les ressources du ménage, alors même que l'on parle d'individualiser les parcours ; ou encore sur le droit de l'enfant ou des familles...

De plus, si les politiques de « parentalité » tendent à considérer de manière indifférenciée les adultes du « cercle familial », en revanche les femmes sont instituées comme cibles et leviers des transformations par exemple au Maroc, en milieu rural... Dans quelle mesure les politiques sociales ont-t-elles une influence, positive ou non, sur les relations au sein des familles, les rapports de genre et entre classes d'âge ?

Axe 3. La définition du cercle familial, enjeu et défi pour l'intervention sociale

La question de savoir quelles sont les frontières qui délimitent aujourd'hui une famille est incontournable, à travers les débats actuels sur les droits, devoirs comme sur le statut des différents adultes qui partagent la vie de l'enfant.

La multiplication des configurations familiales (familles monoparentales, recomposées, homoparentales...) a bouleversé la définition de ce qui "fait famille". Ainsi en Europe, le débat ouvert

sur la reconnaissance d'une pluri-parentalité, susceptible d'accorder une place et un statut aux différents adultes chargés des diverses dimensions de la parentalité (biologique, légales, sociales) auprès de l'enfant interroge l'intervention sociale.

Comment les institutions se saisissent de cette évolution dans leurs interactions avec les familles ? Qui considèrent-elles aujourd'hui comme leurs interlocuteurs légitimes au sein du groupe familial ? Et quelles en sont les conséquences sur le contenu des pratiques d'intervention sociale ?

Axe 4. Le changement du champ professionnel des intervenants sociaux en lien avec la famille

Les communications proposées autour de cet axe pourront explorer aussi bien, les changements de pratiques des professions traditionnelles (comme, par exemple en France, assistants de service social, éducateur spécialisé) ; que l'émergence de nouveaux métiers dans les champs de la justice des mineurs et de la prévention de la délinquance comme les grands frères, médiateurs, ou dans celui de la prise en charge à domicile des personnes âgées ou handicapées comme les pairs aidants...

L'intervention de et par la famille soulève également l'enjeu de reconnaissance et également, de conflit des compétences professionnelles et bénévoles ; ou encore, celui de l'articulation des savoirs experts et expérientiels dans la mise en œuvre et le contenu des interventions.

L'intervention en faveur de certains membres de la famille souffrant par exemple d'un handicap ou d'une dépendance peut aussi interroger le rapport au conjoint, et aux proches, d'intervenants sociaux qui développent leurs pratiques aux frontières de l'intimité, ce qui réactive la problématique du care et ses enjeux de compréhension.

Organisation

Comité scientifique : ACHAHBOUN Zoubida (Maroc, Université Ibn-Zohr d'Agadir), ANBI Abderrahim (Maroc, Université Ibn-Zohr d'Agadir), BRESSON Maryse (France, Versailles Saint-Quentin), GASPAR Jean-François (Belgique, Haute École Louvain en Hainaut & Haute École Namur-Liège-Luxembourg, Kenza KASSIMI (Maroc, Université Ibn-Zohr d'Agadir), LABARI Brahim (Maroc, Université Ibn-Zohr d'Agadir), LEMERCIER Elise (France, Université de Rouen), MAYOL Séverine (France, Université Paris Descartes), MESSU Michel (France, Université de Nantes), RIST Barbara (France, CNAM-Paris).

Cet appel à communications est ouvert aux chercheurs, étudiants-doctorants, praticiens. Les propositions de communication doivent comporter un titre, une définition de l'objet et des questions de recherche, un aperçu des méthodes, une anticipation des résultats ainsi que quelques références bibliographiques.

Les propositions de communication, de 2000 à 3000 caractères maximum (espaces compris) seront à adresser à ANBI Abderrahim anbisociologue@hotmail.com, BRESSON Maryse maryse.bresson@uvsq.fr, LABARI Brahim labarib@yahoo.ca, RIST Barbara barbara.rist@cnam.fr

Calendrier :

Réponses à l'appel à communications attendues avant le : **lundi 29 septembre 2014**

*Notification de l'acceptation/refus des propositions de communication : **lundi 27 novembre 2014***